

effet merveilleux, c'est dans le traitement de l'ataxie locomotrice.

En effet, le résultat peut se chiffrer par quatre-vingt-onze pour cent d'améliorations ou de guérisons. S'agit-il de tuberculose? On obtient la diminution des symptômes graves. Il en est de même pour le cancer. Enfin, la méthode séquardienne soulage énormément les neurasthéniques.

Glorieux trophées....

Le transport *Le Mytho*, qui pendant l'expédition commandée par le général Dodds contre Béhanzin, roi du Dahomey, a servi de ponton-hôpital aux blessés du corps expéditionnaire, est revenu ces jours derniers avec une cargaison de fusils, de coutelas et d'autres armes recueillis sur les champs de bataille du Dahomey. Le ministre de la marine vient de décider que ces armes seront réparties dans les huit régiments d'infanterie de marine dont les volontaires ont pris part à l'expédition et serviront à former des trophées pour orner les salles d'honneur et les salles d'escrime.

Chaque régiment va recevoir une vingtaine de fusils modèle 1866 et des carabines Peabody, Wanzi, Enfield, Imper, etc., pris à l'ennemi.

D'autre part, des officiers d'infanterie de marine rentrant du Bénin ont déjà offert à leur caserne des souvenirs recueillis sur le théâtre même de nos dernières opérations.

Et chaque année les anciens pourront montrer aux jeunes ces nouveaux trophées qui viennent s'ajouter à tant d'autres.

A MA FILLE ADELE.

Tout enfant, tu dormais près de moi, rose et fraîche
Comme un petit Jésus assoupi dans sa crèche ;
Ton pur sommeil était si calme et si charmant
Que tu n'entendais pas l'oiseau chanter dans l'ombre ;
Moi, pensif, j'aspirais toute la douceur sombre
Du beau firmament.

Et j'écoutais voler sur ta tête les anges ;
Et je te regardais dormir ; et sur tes langes
J'effeuillais des jasmins et des œillets sans bruit ;
Et je priais, veillant sur tes paupières closes ;
Et mes yeux se mouillaient de pleurs, songeant aux
Qui nous attendent dans la nuit. [choses]

Un jour, mon tour viendra de dormir ; et ma couche,
Fait d'ombre, sera si morne et si farouche
Que je n'entendrai pas non plus chanter l'oiseau ;
Et la nuit sera noire ; alors, ô ma colombe,
Larmes, prières et fleurs, tu rendras à ma tombe
Ce que j'ai fait pour ton berceau.

VICTOR HUGO.

AU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le comité catholique du conseil de l'instruction publique a tenu, mercredi, le 17 mai, à Québec, une réunion d'une extrême importance. Toutes sortes de bruits circulaient ce matin à ce sujet. On disait que les évêques avaient pris vis-à-vis de leurs collègues laïques une attitude très prononcée de défiance et de mauvais vouloir concernant les réformes que ces derniers demandent dans notre système d'éducation.

Pour tirer les choses au clair, la *Presse* a fait interviewer l'honorable Horace Archambeault, qui a répondu ce qui suit :

" Il ne faut pas que le public reste sous l'impression que nous nous sommes querellés. A notre avant-dernière réunion, certaines paroles énergiques avaient été prononcées, mais les rapports des journaux étaient exagérés et inexacts. Afin qu'il n'y ait pas de malentendu cette fois-ci, voici en peu de mots ce qui s'est passé au comité catholique.

" L'honorable M. Masson, ex-lieutenant-gouverneur de la province, a proposé, appuyé par l'honorable F. Langelier, une motion établissant le principe que tous les instituteurs enseignant dans les écoles académiques, modèles ou élémentaires subventionnées par l'Etat, devraient être munis de certificats de capacité correspondant à l'enseignement à donner. Comme vous le voyez, il ne s'agissait que du principe, pourtant très admissible, que les instituteurs doivent être à la hauteur de leur mission. Il n'était nullement question du bureau d'examineurs à nommer.

" Ce bureau pourrait être aussi bien composé d'évêques que de laïques. Mais pour le moment, nous voulions faire reconnaître qu'il est nécessaire que toutes les personnes — ecclésiastiques, religieuses et laïques — chargées d'instruire nos enfants possèdent les aptitudes voulues pour cette importante mission.

" Les plaintes contre le système actuel sont assez nombreuses pourtant pour autoriser cette réforme. En voilà assez pour vous montrer le terrain sur lequel le débat s'est engagé.

" M. Eugène Crépeau, d'Arthabaskaville, appuyé par l'honorable Thos. Chapais, proposa un amendement à la motion de MM. Masson et Langelier, comportant que la loi actuelle est suffisante et doit rester telle qu'elle est. Une seconde partie de cet amendement attribuait toutes sortes de motifs aux partisans de la proposition de l'ex-lieutenant-gouverneur de la province ; elle donnait à la motion principale une portée qu'elle n'avait pas. Ainsi, on alléguait qu'elle enlevait aux communautés religieuses les privilèges qui leur ont toujours été reconnus, qu'elle décrétait que nos maisons d'éducation n'ont pas donné jusqu'ici satisfaction et que ce reproche n'est pas mérité ; qu'elle enlève aux évêques le contrôle de l'éducation, etc..

"Après une discussion animée, à laquelle prirent part MM. Archambeault, Jetté, Leprohon, Langelier, Masson, Chapais et Crépeau, cette dernière partie de l'amendement a été retranchée. La motion principale, étant mise aux voix, est perdue sur le vote suivant :

" Pour : MM. Masson, Archambeault, Langelier, P. S. Murphy, Jetté, Gray, Dr Leprohon, et Ouimet, surintendant — 8.

" Contre : NN. SS. Fabre, Laflèche, Duhamel, Racine, Moreau, Gravel, Emard, Labrecque, Lorrain, Bégin et Paquet — 11.

" Mgr Bégin représentait le cardinal Taschereau et Mgr Paquet représentait Mgr Blais.

" Ce vote unanime des évêques en a surpris plusieurs, pour la bonne raison que Mgr Bégin et Mgr Paquet avaient, dit-on, manifesté à plusieurs reprises leur approbation des réformes demandées par les laïques. On suppose qu'à la suite d'un caucus il aurait été décidé de ne pas laisser voir qu'il existe des divergences d'opinion dans l'épiscopat sur cette question d'éducation. De là la raison du vote donné par des évêques qui paraissent favorables au mouvement dont MM. Masson, Jetté, Langelier et Archambeault sont les instigateurs.

" Mgr Duhamel et Mgr Laflèche sont les seuls parmi leurs collègues qui ont pris part au débat. Ils soutiennent que, dans les communautés ou maisons d'éducation religieuses, les membres du corps enseignant subissent des examens plus satisfaisants et plus sévères que devant les bureaux d'examineurs laïques.

" M. Chapais et M. Crépeau sont allés plus loin. Ils ont prétendu que la proposition de M. Masson enlevait aux communautés religieuses enseignant un privilège qu'elles ont toujours possédé et dont elles ont fait bon usage.

" C'est un premier pas dans la voie de l'empiètement de l'Etat sur l'Eglise.

" Il faut remarquer que la motion de M. Masson ne s'applique pas aux collèges classiques, mais seulement